## L'actualité en bref

## Salaires de la production agricole / Cuma à partir du 1er mai

Les partenaires sociaux de l'agriculture ont trouvé un accord sur une nouvelle grille de rémunération. Vous trouverez ci-dessous les salaires issus de la négociation du 27 janvier 2023 (Arrêté d'extension du 5 avril 2023, publié au JORF le 9 avril 2023). Les paliers correspondent à ceux définis par la convention collective nationale.

Palier 1 : 11,27 € rémunération horaire brute Palier 2 : 11,36 € rémunération horaire brute Palier 3 : 11,53 € rémunération horaire brute Palier 4: 11,77 € rémunération horaire brute Palier 5: 12,29 € rémunération horaire brute Palier 6: 12,87 € rémunération horaire brute Palier 7: 13,62 € rémunération horaire brute Palier 8: 14,56 € rémunération horaire brute Palier 9: 15,76 € rémunération horaire brute Palier 10: 17,46 € rémunération horaire brute Palier 11: 19,86 € rémunération horaire brute Palier 12: 22,70 € rémunération horaire brute

Contact au 05.62.61.79.40